

csa consulting
BANQUE - ASSURANCE

LE BULLETIN DE VEILLE

Numéro
389

31 JANVIER 2020



SOMMAIRE

○ INSOLITE	3
ILS CROYAIENT INVESTIR DANS UNE START-UP SOLAIRE, ILS FINANÇAIENT LE TRAIN DE VIE MIRIFIQUE D'UN COUPLE	3
○ ACTUALITÉS	3
UN RAPPORT PRÉCONISE DE FAIRE ENTRER L'ASSURANCE-VIE DANS LA MASSE SUCCESSORALE	3
LES BANQUES ATTAQUENT LES 55 MILLIARDS DE L'ASSURANCE DOMMAGES	4
○ OFFRES	4
KAPSUL, LA RÉPONSE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX NÉOBANQUES	4
SMABTP ET PRO BTP LANCENT UNE OFFRE D'ASSURANCE EN LIGNE	5
○ DISTRIBUTION	5
LA BANQUE POSTALE : LES VIREMENTS INTERNATIONAUX DÉSORMAIS POSSIBLES GRÂCE À WESTERN UNION	5
○ DIGITAL	6
LES BANQUES FRANÇAISES INÉGALES SUR LE DIGITAL	6
SHERWOOD, UNE APPLICATION POUR COMBLER SON DÉCOUVERT ET ÉVITER LES AGIOS	6
○ PAIEMENTS	7
APPLE PAY ACHÈVE DE TISSER SA TOILE EN FRANCE	7
PAIEMENT : FAMOCO VEUT DEVENIR LE CHAMPION MONDIAL DE LA « TRANSACTION RESPONSABLE »	7
○ RÉGLEMENTAIRE	8
POURQUOI LES BANQUES VONT EXIGER QUE LEURS CLIENTS AIENT UN SMARTPHONE	8
SOLVABILITÉ : L'ACPR TRANCHE SUR LES RÈGLES D'INTÉGRATION DE LA PPB	8
○ RAPPROCHEMENTS	9
MAGNOLIA ACQUIERT LA START-UP FLUO	9
CRÉDIT AGRICOLE PREND LE CONTRÔLE DE LINXO	9

INSOLITE



Jeff Carpoff
@carpoff_jeff
JMFC.Says it all!!! CEO and Co Founder of DC Solar
California, USA dcsolar.com
A rejoint Twitter en décembre 2014
300 abonnements 963 abonnés

Ils croyaient investir dans une start-up solaire, ils finançaient le train de vie mirifique d'un couple

26 JANVIER 2020 – BFMTV

Un couple d'Américains a escroqué de 2011 à 2018 plusieurs investisseurs qui pensaient financer un générateur solaire, selon deux communiqués publiés par le gendarme boursier américain (**SEC**) et le ministère de la Justice.

Jeff Carpoff et sa femme Paulette ont reconnu vendredi dernier avoir escroqué près d'un milliard de dollars à des investisseurs afin de financer le développement d'un prétendu générateur solaire. Leur société **DC Solar** est parvenue à lever 910 millions de dollars entre 2011 et 2018 auprès de 17 investisseurs.

En se basant sur le schéma de la pyramide de Ponzi, le couple californien est parvenu à escroquer 140 millions de dollars qui leur ont servis à acheter entre autres 148 voitures, de l'immobilier de luxe, un abonnement à un service d'avions privés et même une équipe de baseball !

Plus de 120 millions de dollars de biens confisqués vont aller aux victimes, et 500 millions ont déjà été récupérés par le département du Trésor. Le couple Carpoff sera jugé le 19 mai et encoure entre 15 et 30 ans de prison **EN SAVOIR+**

ACTUALITÉS



Un rapport préconise de faire entrer l'assurance-vie dans la masse successorale

28 JANVIER 2020 – BOURSORAMA

Selon un article publié par Capital.fr, un rapport d'experts sur la réserve héréditaire remis à la Ministre de la Justice recommande de faire entrer l'assurance vie dans le calcul de la masse successorale.

Remis le 13 décembre dernier à **Nicole Belloubet**, ce rapport rédigé par un groupe de spécialistes du droit et du notariat, recommande notamment de soumettre l'assurance-vie, qui représente aujourd'hui plus de 1 700 milliards d'euros, au droit commun des successions.

En France, la loi protège les héritiers en leur réservant une partie du patrimoine du défunt. A l'opposé, l'assurance-vie est exonérée de droits de succession et les bénéficiaires de celle-ci sont à la discrétion du défunt.

Les héritiers peuvent donc contester le contrat si une part « manifestement exagérée » du patrimoine est transmise hors entourage familial. L'appréciation du juge ne peut cependant se faire qu'au moment du versement de chaque prime, tant que le confort de vie du souscripteur est préservé. En revanche, des versements importants effectués à un âge très avancé pourront être interprétés comme un contournement des règles successorales. **EN SAVOIR+**

Les banques attaquent les 55 milliards de l'assurance dommages

27 JANVIER 2020 – LA TRIBUNE

Selon le cabinet de conseil **Facts & Figures**, spécialiste de l'assurance, qui a rendu public vendredi son baromètre annuel de l'assurance dommages, les assureurs auraient du mal à répondre efficacement à l'avancée des bancassureurs dans l'assurance dommages.

À fin 2018, les banques détenaient 26% des contrats assurance multirisque habitation. C'est sur ce segment des particuliers que les bancassureurs sont les plus féroces avec 19% des parts de marché en termes de chiffres d'affaires sur la même période.

« *Les agences bancaires deviennent des petites agences générales d'assurance* », engrangeant des commissions de 55 000 euros par agence (**Société Générale**) à 120 000 euros (**Crédit Mutuel-Centre Est Europe-CIC**). Ce qui représente 6% de chiffre d'affaires supplémentaire pour les groupes **Crédit Agricole**, **Crédit Mutuel** et **Société Générale**, évalue l'étude.

Également concurrencés par les courtiers, entre 2012 et 2018 la perte de contrat est estimée à 500 000 pour l'assurance automobile et 800 000 en multirisque habitation. **EN SAVOIR+**

OFFRES

Kapsul, la réponse de Société Générale aux néo-banques

27 JANVIER 2020 – BFM BUSINESS

Arrivée après la concurrence, l'offre à deux euros par mois du groupe entend séduire des nouveaux clients mais aussi accompagner les fidèles de **Société Générale** dans les évolutions de leur vie.

Après **Eko (Crédit Agricole)**, **Essentiel (LCL)**, **Enjoy (Caisse d'Épargne)** ou encore **My French Bank (Banque Postale)**, **Société Générale** dégage enfin son offre digitale à petit prix : **Kapsul**. Pour deux euros par mois, le client profitera d'un compte et d'une carte Visa internationale avec une appli pour tout gérer.

L'offre vise plutôt la jeune génération qui ne fréquente plus les agences, avec un « cashback » offrant des réductions chez certains partenaires et un « satisfait ou remboursé » la première année. Pour 5 euros, le client pourra avoir accès à certaines opérations de la maison-mère et solliciter un conseiller en agence.

Avec Kapsul, Société Générale espère gagner 10% de nouveaux clients mais aussi accompagner les clients fidèles qui cherchent à diminuer les prestations et les coûts de leur compte. Elle vise une rentabilité de son offre à 2 ans, ayant largement capitalisé sur ses actifs comme l'application de la banque. **EN SAVOIR+**





09 72 22 90 15

Profil artisans. Par des spécialistes

Ma complémentaire santé à partir de 25,50 € TTC / mois

Ma prévoyance BTP à partir de 23,15 € TTC / mois

Mon assurance activité décennale BTP à partir de 68,50 € TTC / mois

SMABTP et PRO BTP lancent une offre d'assurance en ligne

30 JANVIER 2020 – NEWS ASSURANCES PRO

SMABTP et **PRO BTP** s'associent à **+Simple.fr** pour digitaliser le parcours de souscription de **Monassurancebtp.com**, plateforme en ligne à destination des artisans et professionnels du bâtiment.

SMABTP, spécialiste de l'assurance construction, et **PROBTP**, groupe de protection sociale se sont associés à **+Simple.fr** afin d'ajouter une couche technologique et digitaliser leur plateforme d'information et de demande de devis **Monassurancebtp.com**.

+Simple.fr aura la charge du parcours de distribution en ligne et de l'assistance téléphonique, tandis que les équipes de **SMABTP** et de **PROBTP** assureront la gestion des contrats et des éventuels sinistres.

« Monassurancebtp.com permet désormais la souscription dématérialisée à des assurances professionnelles et de personnes. Dans un deuxième temps, la palette assurantielle de la plateforme devrait s'enrichir grâce à l'intégration des assurances santé collective et automobile ». **EN SAVOIR+**

DISTRIBUTION

La Banque Postale : les virements internationaux désormais possibles grâce à Western Union

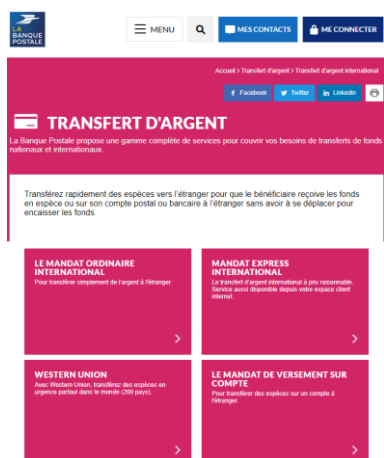
29 JANVIER 2020 – CLUBIC

La plateforme mondiale de transfert d'argent **Western Union** est désormais intégrée à l'application mobile et au site web de **La Banque Postale** à la suite du partenariat conclu ce mardi 28 janvier.

Déjà agent de **Western Union** depuis une vingtaine d'années via ses bureaux de poste, la filiale bancaire du groupe **La Poste** va désormais proposer à près de sept millions de clients, détenant un accès en ligne, de profiter des services de transfert d'argent international de **Western Union** depuis le Web ou le mobile.

L'objectif pour **La Banque Postale** en s'associant à la plateforme mondiale de transfert d'argent est de faciliter l'expansion des services mondiaux de paiement numérique et d'offrir aux clients français la possibilité d'opérer des transferts internationaux transfrontaliers en temps réel.

Avec ce nouveau partenariat, **Western Union** confirme sa stratégie de plateforme ouverte en aidant des organisations internationales de premier plan à faciliter les transactions transfrontalières, et ce dans de nombreuses devises. Aujourd'hui, les services du leader mondial du transfert d'argent sont proposés dans leurs bureaux ou au sein d'entreprises de courrier privés du monde entier, répartis dans pas moins de 105 pays. **EN SAVOIR+**



BANQUE POSTALE

MENU

MES CONTACTS

ME CONNECTER

Accueil > Transfert d'argent > Transfert d'argent international

Facebook

Twitter

LinkedIn

TRANSFERT D'ARGENT

La Banque Postale propose une gamme complète de services pour couvrir vos besoins de transferts de fonds nationaux et internationaux.

Transférez rapidement des espèces vers l'étranger pour que le bénéficiaire reçoive les fonds en espèces ou sur son compte postal ou bancaire à l'étranger sans avoir à se déplacer pour encaisser les fonds.

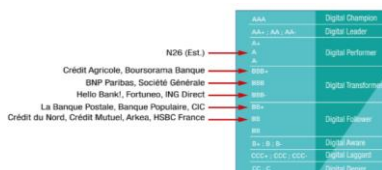
LE MANDAT ORDINAIRE INTERNATIONAL
Pour transférer l'argent à l'étranger.

MANDAT EXPRESS INTERNATIONAL
Le transfert d'argent international à vos destinations préférées depuis votre espace client.

WESTERN UNION
Avec Western Union, transférez des espèces en espèces partout dans le monde (24h/24).

LE MANDAT DE VERSEMENT SUR COMPTE
Pour transférer des espèces sur un compte à l'étranger.

DIGITAL



Les banques françaises inégales sur le digital

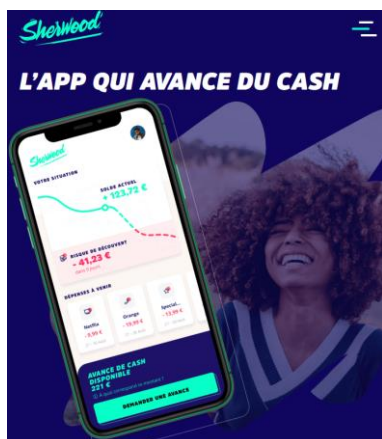
31 JANVIER 2020 – AGEFI

L'étude 2019 de **D-Rating** menée auprès de neuf groupes de banques de détail françaises révèle des inégalités en termes de performance digitale. **BNP Paribas** est en tête, devant **HSBC France** et le **Crédit Mutuel**.

En 20189, 68% des banques proposaient une offre digitale à leurs clients. L'agence a d'ailleurs attribué des notes de BBB+ à BB aux banques sur leur performance digitale.

La filiale **Hello Bank** de **BNP Paribas** se positionne en tête du classement en s'illustrant notamment sur la réactivité des canaux de communications, devant le **Crédit Agricole** performant sur les réseaux sociaux et **BPCE** mis en avant pour ses applications mobiles. A retenir également la descente dans le classement d'**ING France**, d'**HSBC France** et du **Crédit Mutuel** dont les performances en matière de proposition et de transformation digitale restant inférieures à celles des autres banques. **La Banque Postale** peine à progresser et **Société Générale** est très hétérogène, pénalisée par le **Crédit du Nord**.

D-Rating a par ailleurs identifié les éléments devant être intégrés en 2020 par les banques qui poursuivront leur digitalisation : le lancement de la 5G, les progrès de l'IA, le développement des assistants vocaux, l'intégration de nouveaux modes d'authentification ainsi que l'essor de politiques publiques en faveur du développement durable, qui favoriseront la dématérialisation. **EN SAVOIR+**



Sherwood, une application pour combler son découvert et éviter les agios

28 JANVIER 2020 – EUROPE 1

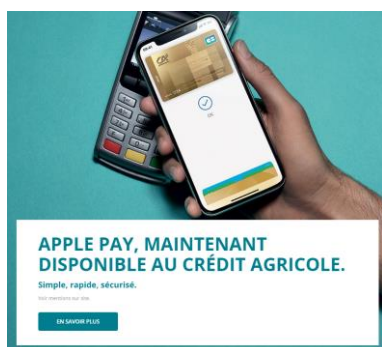
Fin du mois rime souvent avec compte à découvert. L'application **Sherwood** a peut-être trouvé la solution en proposant de combler le découvert de ses membres.

L'application propose à ses membres de combler leur découvert et ce jusqu'à 250 euros, le temps qu'ils perçoivent leur salaire ou revenu. Ensuite, l'application se rembourse automatiquement.

Actuellement en phase de test, l'utilisateur doit effectuer lui-même sa demande d'avance sur l'application, qui procède au versement sous 24 heures. A l'avenir, les virements se feront automatiquement dès que le compte d'un des membres approchera de la zone rouge.

L'application est pour l'instant gratuite, mais d'ici la fin de l'année ce service sera facturé cinq euros par mois. Une somme relative au regard du montant des agios que les banques infligent parfois en cas de découvert. **EN SAVOIR+**

PAIEMENTS



Apple Pay achève de tisser sa toile en France

28 JANVIER 2020 – LES ECHOS

Crédit Agricole et **Crédit Mutuel** viennent de signer un accord pour permettre à leurs clients d'utiliser **Apple Pay**. A la fin de l'année, le géant américain couvrira 99% des cartes de paiement tricolores.

Depuis ce mardi, **Apple** va pouvoir désormais offrir sa solution de paiement mobile à la quasi-intégralité des détenteurs d'iPhone en France. En effet, **Crédit Agricole** et **Crédit Mutuel** ont annoncé avoir signé un accord permettant à leurs clients de recourir à Apple Pay.

Après des débuts compliqués en 2016 sur le territoire français en raison de son coût jugé prohibitif par la majorité des banques, le portefeuille numérique d'Apple s'est finalement imposé, les consommateurs français ayant de plus en plus recours à leur smartphone dans leur quotidien. De plus, on estime que près de 75% des commerçants en France sont équipés de TPE sans contact.

La firme de Cupertino a annoncé avoir réalisé plus de 10 milliards de transactions en 2019, de quoi nourrir de nouvelles ambitions en France en termes de service financiers ? Après le lancement d'Apple Card aux Etats-Unis en partenariat avec **Goldman Sachs**, la vice-présidente du groupe J. Bailey a déclaré que ces évolutions n'étaient pas à prévoir à court terme en France. **EN SAVOIR+**



Paiement : Famoco veut devenir le champion mondial de la « transaction responsable »

31 JANVIER 2020 – LA TRIBUNE

La startup française **Famoco** a déployé près de 300 000 terminaux sans contact dans le monde et vient de décrocher un nouveau financement de 20 millions d'euros auprès de la **Banque européenne d'investissement**.

Ce vendredi 31 janvier a été officialisé le financement de 20 millions d'euros obtenu par la fintech française auprès de la BEI. L'objectif est de se renforcer en Afrique et dans les paiements et ainsi être en mesure de se frotter aux poids lourds du secteur que sont **Ingenico** et **Verifone**.

Depuis 2010, Famoco a déployé un parc d'environ 300 000 terminaux pour 1 400 entreprises utilisatrices dans une cinquantaine de pays à travers le monde. En garantissant la souveraineté des données de transaction, la fintech ambitionne aujourd'hui de devenir « *le leader mondial de la transaction responsable* » comme explique Lionel Baraban. Ses terminaux sont également utilisés pour l'identification des personnes ou la validation des titres de transports.

Grâce à ce nouveau financement, Famoco entend se développer sur le continent africain ainsi que sur les paiements notamment en développant une place de marché d'applications métier pour démultiplier les usages possibles à partir d'un seul et même appareil. **EN SAVOIR+**

Déployez les applications dont vous avez besoin sur des terminaux Android sécurisés.

RÉGLEMENTAIRE



Pourquoi les banques vont exiger que leurs clients aient un smartphone

28 JANVIER 2020 – CHALLENGES

Avec la mise en place de la DSP2, les banques incitent fortement leurs clients à utiliser un smartphone récent. Ceux qui n'en ont pas risquent de ne plus pouvoir accéder à leur compte en ligne.

Depuis le 20 janvier, le **Crédit Mutuel** oblige désormais ses clients à passer par l'application sur mobile pour accéder à leur espace client. Le service technique de la banque est débordé par les appels des clients qui n'ont plus accès à leurs comptes.

La banque mutualiste a prévu des alternatives tarifées pour les clients ne détenant pas de smartphone. Toutefois, ces dispositifs entraînent une transition des données vers des serveurs extra-territoriaux et laissent craindre des dérives au niveau de leur conservation et leur utilisation.

La **Banque de France** rappelle que les banques ne peuvent imposer à leurs clients la solution basée sur un smartphone pour accéder à leurs services de paiement. Elles ont la responsabilité d'équiper leurs clients et de sécuriser les paiements sur internet. De plus, il est prévu que la migration n'entraîne pas de tarification différente selon les solutions d'authentification. **EN SAVOIR+**

Solvabilité : l'ACPR tranche sur les règles d'intégration de la PPB

28 JANVIER 2020 – L'ARGUS DE L'ASSURANCE

Des règles exceptionnelles s'appliqueront pour l'exercice 2019. Les assureurs pourront comptabiliser jusqu'à 70% de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) dans leurs ratios prudentiels.

L'**ACPR** a décidé, pour l'exercice 2019, d'autoriser les assureurs à retenir forfaitairement jusqu'à 70% du montant comptable de la PPB, qui ira alimenter les fonds propres de base. A partir de 2020, les assureurs devront mettre en place une procédure de calcul de « valorisation économique » de la PPB admissible.

La PPB représentait à fin 2018 plus de 50 milliards d'euros, tous assureurs confondus, de quoi booster les ratios de solvabilité des assureurs les plus économes.

Les agences de notation ont cependant déjà indiqué que la PPB est déjà prise en compte dans leur notation des acteurs. Les comparaisons de ratios de couverture, en revanche, seront plus ardues à l'avenir, du fait de cet artifice purement comptable. **EN SAVOIR+**

L'exemple ci-après illustre, sur un scénario, le calcul du montant à retenir en fonds excédentaires en supposant un taux d'actualisation fixe de 1 % et un taux de sortie (rachats, décès) de 10 % annuel.

Année	Année de projection	0	1	2	3	4	5	
1	PPB en année 0	100						
2			100					
3	PPB admissible en année 0	80						
4	PPB admissible au bilan en année 0 (si report pas encore été incorporé)		80	60	30	0	0	
5	Aut PPB à l'année de projection N			2000	1840	1674	1506	1450
6	Provision mathématique			80	60	40	20	0
7	Revalorisation			20	0	0	0	0
8	PPB admissible initialement au bilan incorporée aux PPB à l'année N			20	40	20	0	0
9	PPB admissible initialement au bilan incorporée aux PPB à l'année N			18	36	18	0	0
10	Prévisions de l'année N			200	184	170	157	145
11	PPB admissible initialement au bilan incorporée aux PPB à l'année N			71				

RAPPROCHEMENTS



Magnolia acquiert la start-up Fluo

28 JANVIER 2020 – LA TRIBUNE DE L'ASSURANCE

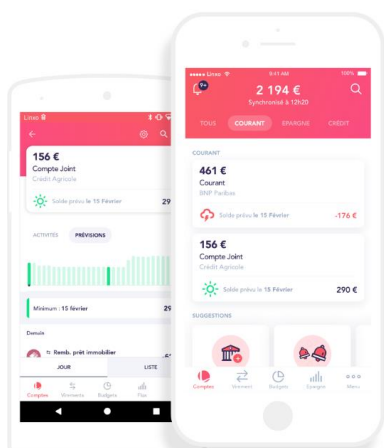
Magnolia.fr, courtier grossiste en Assurance de Prêt, a réalisé sa première acquisition avec le rachat de **Fluo**, une start-up qui vise à simplifier la distribution et clarifier les offres d'assurances.

À travers cette opération, le courtier cherche à accélérer sa croissance grâce à de nouveaux canaux d'acquisition et en proposant notamment aux utilisateurs de services mobiles une expérience d'achat simplifiée, des tarifs plus compétitifs, une transparence sur les contrats et un accompagnement sur-mesure.

Gérald Loobuyck, CEO de **Magnolia.fr**, a déclaré : « Nous sommes très heureux de l'arrivée de **Fluo** dans notre écosystème. Cela va nous permettre d'être présent sur le mobile via les partenariats déjà noués auprès des néo-banques. Jehan de Castet, serial entrepreneur (fondateur de **LesFurets.com** et de **Fluo**), accompagné de son équipe talentueuse dans le digital, permettront d'accélérer la croissance du groupe. »

Jehan de Castet, Directeur du Digital, ajoute : « **Magnolia.fr** c'est le panel d'offres emprunteur le plus dense du marché, une expérience reconnue et un service client de grande qualité. Ce rapprochement nous donne les moyens d'offrir dès demain le meilleur niveau de service à l'ensemble des nouveaux acteurs mobiles qui souhaitent saisir les opportunités offertes par l'ouverture du marché bancaire grâce à **DSP2**. »

EN SAVOIR+



Crédit Agricole prend le contrôle de Linxo

28 JANVIER 2020 – LES ECHOS

Présente à son capital depuis 2016, **Crédit Agricole** monte à 85% dans la start-up **Linxo**, agrégateur de comptes bancaires. La banque verte souhaite se positionner sur l'initiation de paiement pour compte de tiers.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs Fintech de paiement ou d'information bancaire ont vu le jour, sans que les banques traditionnelles ne perçoivent le danger qu'un intermédiaire se place entre le client et la banque, au point de la marginaliser.

« Cette prise de participation s'inscrit dans le cadre du projet du groupe **Crédit Agricole** qui vise à faire des paiements un levier majeur de fidélisation et de conquête », précise le groupe dans un communiqué. Face à ses concurrents **Bankin'**, ou encore **Yolt**, **Linxo** se présente comme un assistant budgétaire pour les particuliers. Téléchargée à 2,8 millions de reprises, Linxo revendique 350 000 utilisateurs de ses services chaque jour.

Crédit Agricole reprend a priori les titres jusque-là détenus par **Crédit Mutuel Arkéa**. A noter qu'Arkéa a lui-même pris le contrôle, en juin dernier, d'un autre agrégateur français, **Budget Insight**. **EN SAVOIR+**

LE CONSEIL SUR-MESURE POUR TRANSFORMER ET OPTIMISER VOS ENVIRONNEMENTS LES PLUS COMPLEXES.



csaconsulting est devenu en plus de 20 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et d'assurance, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

CONTACTEZ-NOUS